Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 20010

Intitulé

MASTER : MASTER Master Indifférencié (Professionnel/Recherche) Domaine : droit, économie, gestion Mention : économie de l'entreprise et des marchés

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur,	Recteur de l'académie de Créteil, Président de
Université Paris 13	l'Université Paris 13

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

314 Comptabilite, gestion

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le master Indifférencié Spécialité : Management des Organisations Sanitaires et Sociales (MOSS) a pour objectif de former des cadres en gestion et des chercheurs capables d'entamer une thèse de doctorat en gestion

Le parcours professionnel vise à amener les diplômés à occuper des postes de direction de structures, établissements ou services sociaux ou médicaux sociaux de droit privé. Ils exercent de larges responsabilités en matière financière, juridique, commerciale, organisationnelle et managériale. Leurs principales activités sont les suivantes :

- diriger la structure dont il a la charge (organisation du fonctionnement de l'établissement, orientations stratégiques, gestion prévisionnelle des carrières, projet d'établissement, conduite des réunions, certification...),
- assurer la gestion administrative, budgétaire et financière de l'établissement
- répondre à l'ensemble des besoins des usagers (résidents) et des partenaires,
- gérer et manager les équipes dont il a la responsabilité,
- assurer la pérennité de son établissement (développement commercial, relations avec les partenaires, conventions ...).

Le parcours recherche :

Le master recherche en sciences de gestion a pour vocation principale de préparer les étudiants à intégrer un cursus doctoral. Toutefois, la formation par la recherche ouvre de nombreuses activités au niveau master. Il est destiné à former des chercheurs capables d'entamer une thèse de doctorat en gestion et d'avoir ultérieurement des activités de recherche et d'enseignement / formation de gestion dans des établissements d'enseignement supérieur et dans des organisations, particulièrement du secteur sanitaire, social et médico-social.

Ce parcours a pour objectifs :

- initier les étudiants et les professionnels, intégrant un master 2 « parcours recherche » à l'acquisition de principes méthodologiques pour entamer un travail de thèse.
- organiser un séminaire mensuel de recherche sous la direction du responsable du Master qui réunira les étudiants du parcours recherche et les thésards.
- instaurer des débats francs et sincères entre étudiants, thésards et enseignants-chercheurs.

Connaissances:

- des outils et des méthodes de gestion, d'analyse et de décision
- des acteurs institutionnels
- des acteurs du secteur sanitaire et médico-social
- de la législation et des réglementations
- des règles de gestion budgétaire, de comptabilité et de contrôle de gestion
- de la législation du travail

Compétences

- conduire et mener une réflexion stratégique
- définir des objectifs stratégiques
- définir, mettre en place et piloter un système de management
- analyser et comprendre les enjeux et les problématiques d'une organisation
- maitriser comprendre les environnements institutionnels et les politiques sanitaires et sociale
- anticiper les mutations organisationnelles et technologiques des secteurs d'activité concernés

- favoriser l'amélioration continue de l'organisation
- mener les évaluations et les audits au sein de l'établissement
- assurer la gestion financière et budgétaire de l'établissement
- manager une équipe
- conduire un projet
- travailler en équipe

Attitudes entrepreneuriales

Sens des responsabilités, autonomie, créativité, disponibilité, capacité à déléguer, rigueur

Compétences ou capacités évaluées parcours recherche :

Connaissances

- la méthodologie de recherche
- les approches managériales
- la prospective stratégique
- l'analyse des données
- des outils et des méthodes de gestion, d'analyse et de décision
- des acteurs institutionnels
- des acteurs du secteur sanitaire et médico-social

Compétences

- Le "Savoir : théories, méthodologie et techniques de collecte et d'analyse des données tant quantitatives que qualitatives
- Le "Savoir-faire" : conduire un projet de recherche, réaliser des études et recherches, assurer des fonctions de conseil.
- Le "Savoir-être" : rigueur, autonomie, ouverture

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires du Master 2 parcours professionnel ont vocation à exercer des fonctions, en tant que cadres, dans les Secteur Sanitaire, Médico-Social et Social.

Les titulaires du Master 2 parcours recherche, s'orientent vers une thèse dans l'objectif d'effectuer de la recherche et de l'enseignement.

Parcours professionnel:

- Directeurs et adjoints de direction; directeurs administratifs et financiers, DRH dans les groupes des EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), des EHPA (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées), des établissements de santé privés, associations, HLM...
- Gestionnaire dans des centres de santé, des établissements médico-sociaux et sociaux,
- Responsables de projet dans ces secteurs; chargés de mission auprès des collectivités territoriales;
- Cadres d'association et consultants dans les secteurs : Sanitaire, Médico-Social et Social.

Parcours recherche:

Enseignant-chercheur (en passant par la préparation d'une thèse).

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1403: Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

M1302: Direction de petite ou moyenne entreprise

<u>M1402</u> : Conseil en organisation et management d'entreprise

M1403 : Études et prospectives socio-économiques

<u>K2108</u>: Enseignement supérieur

Réglementation d'activités :

Le master MOSS permet de répondre à l'obligation légale : « Décret n° 2007-221 du 19 février 2007 pris en application du II de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles relatif aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux » qui précise que les professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux relevant du droit privé (...) doivent être titulaires d'une certification de niveau I enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification :

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 4 semestres de M1 et de M2 décrits ci-dessous :

Descriptif du Master 1 de Management et conseil donné ici à titre de référence.

Master 1 - semestres 1 et 2 - 60 ECTS

Semestre 1 :

 $\ \, \text{UEF 1: Formation fondamentale,} \\$

UEF 2: Management des organisations,

UEF 3: Outils de gestion

Semestre 2:

UEP 1: Management appliqué aux institutions et organisations sanitaires et sociales (IOSS),

UEP 2 : Environnement Institutionnel et juridique des IOSS,

UET: Expression, Communication, et insertion professionnelle).

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 2 semestres décrits ci-dessous :

Master 2 - semestres 3 et 4 - 60 ECTS

Semestre 3:

UEF 1 : Environnement Juridique Réglementaire et Fiscale,

UEF 2 : Environnement Economique et Social, UEF 3: Gestion des ESS et Méthodologie de Recherche -

Semestre 4: UEP 1:Management des Etablissements Sanitaires et Sociaux (ESS),

UEP 2: Direction des ESS,

UET: Expression, communication et insertion professionnelle).

Contrôle des connaissances et modalités de validation du Master:

Au sein d'une unité d'enseignement, la note attribuée à chaque matière est :

- -dans le cas de la session principale, la moyenne du contrôle continu de la matière (s'il y'a lieu) et du contrôle final (50% de la note de la matière).
- dans le cas de rattrapage, prise en compte de cette seule note.

La moyenne de l'UE est égale à la moyenne pondérée des matières de cette UE (capitalisation des ECTS pour déterminer la validation de l'UE).

Toute note inférieure ou égale à 05/20 attribuée dans une matière entraîne la non validation de l'UE correspondante.

Lorsque l'UE n'est pas validée à la session principale, l'étudiant doit dans le but de valider cette UE, repasser à la session de rattrapage les matières dont la moyenne est inférieure à 10/20. Seule la note de la deuxième session est prise en compte.

En cas de redoublement aucune note ne peut être conservée d'une année sur l'autre. Seules les UE sont capitalisables.

A chaque UE est associé un nombre d'ECTS. Ce nombre est le coefficient associé à l'UE pour le calcul de la moyenne annuelle (du M1 et de M2).

La validation du M1 (respectivement M2) a lieu si la moyenne annuelle de l'ensemble des UE du M1 (respectivement M2) est supérieure ou égale à 10/20.

Il y'a une compensation entre les diverses UE d'une même année en dehors de toute compensation globale du cursus Master (pas de compensation entre M1 et de M2).

Une mention est attribuée à l'étudiant selon la moyenne annuelle obtenue (M1 ou M2) :

Moyenne de l'année Mention
Comprise entre 10 et 11,99 Passable
Comprise entre 12 et 13,99 Assez bien
Comprise entre 14 et 15,99 Bien
Comprise entre 16 et 17,99 Très Bien
Comprise entre 18 et 20 Excellent

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Directeur du diplôme, responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Directeur du diplôme, responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Directeur du diplôme, responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X		Directeur du diplôme, responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements

Par expérience dispositif VAE prévu en D	X	Commission pédagogique et jury de validation des
2005		acquis
		(code de l'éducation art R613-33 à 613-37 et décret
		2013 -756 du 19 Août 2013)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Х
Accessible en Polynésie Française		Χ

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications :	Uniwersytet Ekonomiczny à WROCLAW (POLOGNE)
- IRTS de Montrouge	Universidad Nacional de Colombia, à Bogota (COLOMBIE)
- Université de la Réunion	
- Université de Tunis	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25/04/2002 relatif au master publié au JO du 27/04/2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

master créé en 2005

Arrêté du 19/02/2015 d'habilitation n° 20140842

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24/04/2002 publié au JO du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Formation initiale et continue au national et à l'international :

En 2014/2015, 504 inscrits

En 2015/2016, 537 inscrits

http://www-smbh.univ-paris13.fr/

Autres sources d'information :

https://www.univ-paris13.fr

Université Paris 13

Lieu(x) de certification :

Université Paris 13 : Île-de-France - Seine-Saint-Denis (93) [Bobigny]

Université Paris 13, 99 avenue Jean-Baptiste Clément, 93430 VILLETANEUSE

$\label{lieu} \textbf{Lieu}(\textbf{x}) \ \text{de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur}:$

Université Paris 13

UFR Santé Médecine Biologie Humaine.

74 rue Marcel Cachin

93017 BOBIGNY Cedex

Historique de la certification :

L'UFR SMBH de l'Université Paris 13 a acquis une expérience certaine de plus de 32 ans dans la formation de la gestion de la santé et développé un réseau pour le placement de ses étudiants.

Le Master MOSS (Management des Organisations Sanitaires et Sociales) est la continuité des deux diplômes antérieurs qui sont la MST GMS (Maitrise des Sciences et Techniques en Gestion et Management de la Santé: Niveau Bac+4) habilité depuis 1983 et le DESS GEMOSS (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Gestion et Management des Organisations Sanitaires et Sociales: Niveau Bac+5) habilité depuis 2002. La mise en conformité de ces deux diplômes avec la réforme LMD en application de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national du master a donné naissance au Master GEMIOSS habilité pour la période 2004-2009. Il a pris ensuite le nom de Master MOSS de 2009-2010 à ce jour.